

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet
FIXATION DES TAUX DES
QUATRE TAXES DE LA
FISCALITE DIRECTE LOCALE
ANNEE 1985

85.024

DATE DE CONVOCATION

20 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

20 MARS 1985

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 31

VOTE : POUR 25

CONTRE 7

Abstention 5

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq

le Vingt neuf mars à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - BENOIT - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - Mme LAFAYE, Adjoints
Mme BUCHET - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPEAU - ROUDOT - BERNARD - COUNIL - Mme CENAC - MM. POTENNEC - LAPERCHE - LE GUEUT - CANDAU - THOMAS - Mme DE GAYE - MM. BARBAT - MONNARD - GEOFFROY - LACOTTE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT
Mme GAUDIN par M. REVOLAT
Mme FONTAN par M. MONNARD

Absents : MM. es DEVIGNE - JEAN

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes de la fiscalité directe locale,

DECIDE :

de retenir les taux portés au VI de l'Etat N° 1259 MI intitulé : "ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 1985"

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]